

PROCES VERBAL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 MAI 2023

A l'ordre du jour :

➤ **Accueil par Pauline Cestrières**

Mme le Maire accueille les élus communautaires et présente la commune de Montézic avec ses caractéristiques principales :

- Une tradition d'accueil très ancrée avec deux lotissements complets et des projets en réflexion y compris sur le logement éphémère
- Une école de 30 élèves avec une cantine qui travaille les circuits courts et l'appropriation des productions locales
- Une démarche cœur de village avec création d'une centralité conviviale
- Un projet de tiers lieu au cœur du village - en réhabilitation
- Un pôle unique : Valadou : plateforme de répit qui fonctionne et qui porte un projet d'accueil de jour des jeunes malades
- Une collaboration solide avec EDF sur les équipements présents

Mme Le Maire accueille donc Stéphane Chataignier, délégué territorial EDF Hydro Lot Truyère qui présente le projet de Montézic 2.

L'enjeu national partagé est de réduire la consommation d'énergie globale en augmentant la part de celle qui ne produit pas de gaz à effet de serre dont l'hydroélectricité à horizon 2050 en compilant plusieurs hypothèses de mix électrique à définir et construire avec notamment une place pour les STEP (station de transfert d'énergie par pompage) dont Montézic.

Avant d'envisager des évolutions, EDF souligne qu'il est essentiel de sécuriser le cadre juridique

- De la concession Couesque Montézic
- Du déploiement de mécanisme de soutien économique pour service rendu entre l'Etat et EDF

Concernant les éléments de contexte territorial

- Peu d'impact environnemental, des procédures réglementaires maîtrisées par EDF mais un volet paysage à investir
- Le volet foncier est travaillé dans le cadre de la démarche PLUI
- Le projet retient l'attention de tous car il pourrait être le premier au niveau national

Calendrier

En cas d'approche collective favorable accompagnée par l'Etat, l'enquête publique pourrait débuter en 2025 et l'investissement atteindre 500/600 millions. Le projet pourrait ainsi débuter en 2027 avec une durée de chantier estimée à 5 années.

Les perspectives d'impact local

- Tourisme : construire une offre sur Montézic 2
- Valorisation des déchets
- Attractivité locale : accueil des intervenants, logements, cadre de vie...

Prochaines échéances

- 22 juin : accueil du Président d'EDF
- Comité de concession de suivi de la concession de Couesque/Montézic - 20/10/2023

Le Conseil retient l'intérêt de la dimension touristique (projet de Montézic d'installation d'une maquette en cœur de village) ainsi qu'un environnement qui semble favorable.

- **Appel des conseillers**
- **Election du secrétaire de séance**

Christophe Delmas est élu à l'unanimité

- **Mise au vote du procès-verbal de la séance du 21 avril 2023**

Sans remarque, le Procès-verbal est adopté à l'unanimité.

➤ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

○ **Actualités**

M. le Président fait état des actualités suivantes :

“Vivre et travailler en Aubrac Carladez Viadène” - Centre de Formation en Aubrac Carladez Viadène

● **Engagement Session 2 CAP Boucher**

Une réunion bilan de la session 1 s’est déroulée fin avril en présence des différents partenaires : CMA, Région Occitanie, entreprises, CCACV. Le point de vigilance est l’effectif et le bilan financier à affiner.

L’ensemble des partenaires est satisfait du dispositif qui a permis de

- capter des candidats au métier de boucher,
- assurer la montée en compétence de salariés d’entreprises.

et souhaite poursuivre l’expérimentation grâce à la mise en place d’une 2ème session à partir de septembre-octobre 2023. Les modalités sont en cours de définition. Une campagne de communication va être engagée courant mai.

M. le Président souligne que la session est accompagnée techniquement par les entreprises Beauvallet et Conquet mais est ouverte à d’autres acteurs locaux en termes d’accueil d’apprenants.

● **Ouverture CAP ICC spécialité Coutellerie - septembre 2023 Laguiole**

L’inspecteur académique de la spécialité a validé l’organisation de la formation CAP Instruments Coupants de Chirurgie Spécialité Coutellerie présentée par le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques du Lycée La Découverte à Decazeville, en présence des partenaires du projet - le Syndicat des fabricants aveyronnais du Couteau de Laguiole, l’équipe formateurs de la spécialité, la CCACV.

Une communication officielle, précisant l’ensemble des conditions d’accès et d’inscription à la formation, va être transmise dès le 15 mai par les services de l’Education Nationale en lien avec la Communauté de Communes. La formation débutera à l’automne à Laguiole.

M. le Président souligne

- l’engagement de l’éducation nationale (pour le portage et la formation générale) et des entreprises locales qui accueillent la formation et/ou fournissent les formateurs.
- les enjeux autour du cadre de vie et accueil en termes de logement/mobilité... pour les jeunes.

G. Gasq Barès et P. Ignace soulignent que la commission attractivité du 30 mai portera une attention au déploiement de l’accueil des jeunes (principalement en formation) sur l’ensemble du territoire communautaire.

M. Alazard félicite les services et souligne le caractère fédérateur de la démarche.

“Vivre et travailler en Aubrac Carladez Viadène” - Actions sur les recrutements

- **Organisation et accompagnement d’une équipe “partenaires de l’emploi et insertion professionnel” du Val d’Oise : 9 au 12 mai 2023,**
 - Objectif : faire connaître les métiers, parcours professionnels, conditions d’accueil et cadre de vie
 - Accueil d’une équipe de travail : Conseil Départemental du Val d’Oise, IFAC 95, ARS95D (associations prestataires du Conseil Départemental 95 sur la démarche : identification et suivi des profils pouvant engager un changement de vie)
 - Un programme itinéraire à l’échelle du territoire communautaire pour rencontrer une diversité d’employeurs et d’acteurs du cadre de vie.
 - Une rencontre entre partenaires de l’emploi de proximité - les EEF du territoire -, le Service Public de l’Emploi, et l’agence départementale d’attractivité et du tourisme de l’Aveyron.

Des acteurs socio-économiques fortement mobilisés pour accueillir le groupe de travail du Val d’Oise. Des échanges constructifs tout au long du séjour. Les conditions d’accompagnement des candidats potentiellement intéressés par une mobilité professionnelle sur notre territoire ont été présentées, partagées, précisées. L’objectif est de travailler qualitativement pour opérer des installations réussies.

L’expérimentation est engagée pour une année. Le Conseil départemental du Val d’Oise a missionné l’organisme IFAC95 pour accompagner les candidats potentiels en travaillant en lien étroit avec la CCACV.

Le Conseil souligne l’enjeu à accompagner l’information sur l’internat, la qualité de vie, le reste à vivre.

Association RACINE Réussir en Aubrac Créer Innover Entreprendre

● **Assemblée générale annuelle**

Une trentaine de chefs d’entreprise et de partenaires socio-économiques, élus de la commission Développement économique étaient réunis dans une ambiance conviviale et constructive.

Des propositions ont été faites et validées pour envisager de nouvelles actions collaboratives à l'échelle du territoire communautaire : étudier l'opportunité et la faisabilité

- ✓ D'implanter des réseaux de chaleur dans les bourgs-centres alliant structures publiques et privées,
- ✓ De structurer une filière bois territoriale.

Différentes interventions sur le thème de la mobilité ont eu lieu :

Mobilité physique et déplacements : « construire une mobilité partagée responsable pour renforcer l'attractivité des emplois locaux »

Mobilité professionnelle : attirer des candidats, accueillir en immersion

Mobilité fonctionnelle en entreprise : sensibiliser les chefs d'entreprise à la cession transmission, accompagner les salariés dans la réflexion

Partage d'expérience : intervention de M Mouliac (cédant) et M Marcillac (repreneur)

Concernant la mobilité physique, Bertrand BUINEAU (chef du Service Intermodalité Accessibilité & Nouvelles Mobilités - Direction Mobilité Infrastructure Développement, de la Région Occitanie, accompagné de 2 collaborateurs, a animé un 1^{er} volet de la thématique mobilité consacré aux déplacements domicile-travail.

Son intervention s'inscrit dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) Avenir Montagnes Mobilité pour lequel la CCACV a été lauréate et qui bénéficie d'un accompagnement technique par les services de la Région.

Après de brefs éléments de contexte liés à la mobilité, la méthode proposée aux employeurs était d'identifier des profils types de salariés, les plus représentatifs, en matière de déplacements, sur l'axe RD921 Espalion-Laguiole-Lacalm- Chaudes-Aigues. Cette même méthode avait été déployée l'après-midi même, sur le volet « habitants et touristes ».

Ce type d'atelier repose sur une participation active des acteurs. En l'occurrence, les services de la Région ont apprécié et relevé cette « forte implication des acteurs institutionnels et sociaux pour établir très rapidement des profils types ».

Les éléments recueillis vont être retravaillés dans la perspective de nouveaux temps de rencontres pour qualifier les services de mobilité attendus et adaptés aux besoins identifiés. Parallèlement, les employeurs ont proposé de transmettre le lieu de résidence de leurs salariés, de manière anonyme, pour mieux connaître les flux domicile-travail. Ce recueil est en cours auprès des entreprises présentes à l'AG Racine et pourrait être étendu au bassin d'emploi de Laguiole et d'Argences, présents le long de l'axe dit « lourd » que représente la RD921.

L'objectif demeure la mise en place de services de mobilité à titre expérimental en 2024.

Les autres interventions sur la mobilité - professionnelle, fonctionnelle - permettaient de partager des expériences avec des témoignages mais aussi de valoriser les dispositifs existants (Pôle Emploi, CCI, par exemple).

- **Le dispositif DINAIL pour les entreprises agroalimentaires du territoire mobilisées depuis 2021** :
 - ✓ Projet de clip des savoir-faire de l'Aubrac : contact en cours avec l'agence HIPOLITO* à Toulouse ; groupe de travail pour accompagner le projet : 3 membres de RACINE (JM, TWELVE, CCACV).**Nombreuses références de réalisation pour des produits sous signe officiel de qualité, dans des PNR d'Occitanie. Réalisateur du nouveau film diffusé à la Coop JM.*
 - ✓ Participations à 2 Salons proposées par l'agence de développement économique de la Région Occitanie
 - Développement vers l'export : salon en juin à Montpellier,
 - Développement en régional, national : salon en octobre à Toulouse

Pour la partie export, à ce jour, les entreprises positionnées : Jeune Montagne, Twelve.

Pour la partie régionale, nationale, comme cela a été fait en 2020 et 2021, l'association RACINE adressera un message à l'ensemble des artisans - producteurs agroalimentaires du territoire pour proposer la participation au Salon.

Développement touristique - Projet Territoire de lacs

La Communauté de Communes (DGS) a pris part à la rencontre des porteurs de projet "Territoires de Lacs" du Massif Central le 25 avril à Aydat (Puy de Dôme).

La journée visait à présenter et partager un état de l'avancée des initiatives et à prendre connaissance des démarches inspirantes, notamment conduites à Aydat sur la restauration des zones humides.

Pour mémoire, sur Aubrac Carladez et Viadène, aux termes du diagnostic de territoire un forum a permis de travailler collectivement les appropriations et de dégager les pistes stratégiques autour du concept retenu "La Truyère, ses Gorges et ses lacs". **3 axes ont été définis** :

1 - Améliorer l'accessibilité : physique et immatérielle (avec définition d'un positionnement touristique : la Truyère, ses Gorges et ses lacs, une aventure suspendue entre air et eau, au cœur d'une nature secrète et ressourçante"

2 - Construire une offre ancrée aux réalités territoriales

- Reconquérir les sites structurants dans des logiques de convergence patrimoniale : Valon, sites de baignades, tourisme industriel, escalade
- Redonner à l'itinérance sa place de lien physique et immatériel
- Proposer un événementiel sportif et/ou culturel qualifié et complémentaire
- Accompagner la consolidation des services indispensables à l'accueil

3 - Conforter la communication et la promotion portés par un OT réinventé

La poursuite du projet se fait autour de 2 axes :

- conclure le dossier Massif Central en formalisant la feuille de route
- organiser un recrutement mutualisé avec les projets structurant

M. le Président rappelle le projet de travail sur Valon, accompagné par la Mission Ingénierie Culturelle Territoriale qui croiserait les entrées patrimoniales : paysagères, immatérielles et bâtimementaires.

Développement touristique - Projet lac des Picades

L'aménagement du lac des Picades porté par la Fédération Départementale de Pêche et soutenu par la Communauté de Communes à hauteur de 15 000 € (sur un budget de 88 000 €) est abouti. L'inauguration est prévue le 13 mai.

○ **Présentation, examen et mise au vote du plan de financement signalétique GR 465**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène est compétente sur les chemins de Grande Randonnée, dont le GR465 est le plus récent (créé en 2014). La stratégie touristique locale identifie comme nécessaire la qualification de cet itinéraire, offrant une passerelle avec le Cantal voisin (et sa gare ferroviaire) et une entrée sur l'espace communautaire via l'ouest, complémentaire au GR 65 à l'est.

L'installation de panneaux de signalétique directionnelle répond à l'enjeu d'offrir aux visiteurs une qualité de pratique telle que définie dans la stratégie touristique travaillée avec l'Office du Tourisme, le PNR Aubrac et l'ensemble des Communes du territoire. L'offre d'itinérance du GR 465 s'intègre ainsi dans la volonté de développer les activités de pleine nature sur le territoire, avec en complément, une entrée historique et patrimoniale sur ce chemin dit « clunisien », qui propose la visite de 2 sites clunisiens sur le Carladez : Taussac et Manhaval.

Il a été travaillé avec le PNR Aubrac et la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère le choix d'une signalétique peu « invasive » sur le paysage, placée uniquement à des endroits cibles évitant les égarements. Seuls 4 panneaux sont ainsi envisagés.

Le projet et le plan de financement suivant sont soumis au vote du Conseil

Dépenses		Recette	
Fourniture et pose de panneaux directionnels	1 672,50 €	Conseil Départemental (30%)	547,00 €
Dépose d'éléments existants (délabrés)	150,00 €	Autofinancement (70%)	1 275,50 €
TOTAL	1 822,50 € HT	TOTAL	1 822,50 €

Le Conseil valide à l'unanimité ce plan de financement.

P. Ignace indique que la signalétique « Vélo et fromage » a été livrée et sera bientôt installée. Pour rappel, le projet décline une route de 109 km qui traverse le territoire pour mettre en valeur les producteurs de fromages.

➤ **STRUCTURATION TERRITORIALE**

○ **Actualités**

Pour rappel une consultation du calendrier des échéances communautaires est proposée. Il s'agit d'un lien vers le site « framagenda.org » directement intégrable aux favoris des navigateurs et qui renvoie vers un agenda tenu à jour : <https://framagenda.org/apps/calendar/p/pqkj6JaiY5pKwmXJ>

○ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de fonds de concours :**

Les demandes de fonds de concours, techniquement conformes, sont présentés par les Maires concernés puis soumises par le Président au vote du Conseil Communautaire :

St Chély : Sécurisation des piétons dans la traversée du Pouget Jouve :

	Sécurisation des piétons dans la Traversée du Pouget Jouve
Porteur	Commune de St Chély d'Aubrac
Budget Total	11 650.00 €
Produits des amendes de police	5 000.00 €
Demande EPCI - fonds de concours	3 325.00 €
Autofinancement	3 325.00 €

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

St Chély : Aménagement d'une aire de jeux pour enfants :

	Aménagement d'une aire de jeux pour enfants
Porteur	Commune de St Chély d'Aubrac
Budget Total	22 550.00 €
Subvention Etat (DETR)	5 637.50 €
Demande EPCI - fonds de concours	8 456.25 €
Autofinancement	8 456.25 €

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

St Chély : Voirie 2023

	Rénovation voiries 2023
Porteur	Commune de St Chély d'Aubrac
Budget Total	60 705.00 €
Subvention Etat (DETR)	15 176.25 €
Demande EPCI - fonds de concours	22 764.37 €
Autofinancement	22 764.38 €

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

Murols : Rénovation et mise en conformité de la salle communale

	Réhabilitation et mise en conformité salle communale
Porteur	Commune de Murols
Budget Total	200 010.67 €
Demande subvention Etat (DETR)	50 000.00 €
Demande subvention CD 12	50 000.00 €
Demande de subvention Région	10 000.00 €
Demande EPCI - fonds de concours	45 000.00 €
Autofinancement	45 010.67 €

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

Mme la représentante de Murols remercie la Communauté de Communes pour son soutien et souligne que l'évolution du règlement du fonds de concours favorise le projet.

Montpeyroux : Voirie 2023

Rénovation voiries 2023	
Porteur	Commune de Montpeyroux
Budget Total	98 434.00 €
Subvention Etat (DETR)	29 530.20 €
Demande EPCI - fonds de concours	30 000.00 €
Autofinancement	38 903.80 €

Le Conseil valide à l'unanimité l'attribution de ce fonds de concours.

- **Présentation, examen et mise au vote du plan de financement étude commerce conduite dans le cadre de l'ORT - Opération de Revitalisation Territoriale**

M. le Président rappelle que la Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène (CCACV) porte le déploiement du programme Petites Villes de Demain. Les trois communes labellisées de Mur de Barrez, Saint-Amans-des-Côts et Laguiole, ainsi que Saint-Chély-d'Aubrac et Argences-en-Aubrac, centralités associées dans le cadre du déploiement de l'Opération de Revitalisation Territoriale, font l'objet d'une réflexion sur leur revitalisation, notamment à partir du commerce.

Le programme Petites Villes de Demain s'inscrit dans le plan de relance de l'État. Son objectif est d'accompagner les villes dans leur transition écologique, démographique, numérique et économique avec effet à l'échelle d'un bassin de vie. Le commerce, levier d'amélioration de l'attractivité et du développement d'un territoire, figure dans la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) du territoire Aubrac, Carladez et Viadène en cohérence avec les autres thématiques à enjeux des cinq centres-bourgs (habitat, espaces publics, mobilité, environnement...).

La Communauté de Communes Aubrac Carladez et Viadène a engagé une consultation en janvier 2023 afin de déployer une étude de stratégie commerciale.

Le prestataire réalisera les prestations suivantes :

- Élaboration d'un diagnostic concerté de l'appareil commercial
- Réalisation d'enquêtes auprès des acteurs du commerce (commerçants, habitants)
- Formalisation des enjeux liés à la redynamisation commerciale en orientations stratégiques
- Elaboration d'un catalogue d'actions

L'étude commerce a pour objectif d'apporter, aux 5 communes, une assistance et un conseil sur la thématique commerciale qui leur permettra de définir et valider des enjeux et une stratégie dans le cadre de la revitalisation des centre-bourgs.

Le plan de financement prévisionnel est soumis au Conseil Communautaire :

ÉTUDE DE STRATÉGIE COMMERCIALE			
DÉPENSES (HT)		RECETTES (HT)	
Nature	Montant	Nature	Montant
Phase 1 - Le diagnostic du commerce et de l'attractivité des centralités	10 150.00 €	Subventions	
Phase 2 - Les enquêtes et la co-construction	14 900.00 €	Région/BDT (50%)	16 525.00 €
Phase 3 - La feuille de route pour le commerce par centre-bourg	8 000.00 €	Département (20%)	6 610.00 €
		Autofinancement	9 915.00 €
TOTAUX	33 050.00 €		33 050.00 €

Le Conseil valide à l'unanimité le plan de financement proposé.

Il est porté à la connaissance du Conseil le travail sur conduit par les services en lien avec la CCI sur la thématique restauration/hôtellerie avec le schéma suivant :

AXE 3 - AXE 3 - Investir les problématiques de la filière restauration/hôtellerie

- Consolider l'état des lieux de l'offre de restauration sur le territoire ACV et le diffuser en Conseil Communautaire
- Faire connaître l'offre d'accompagnement CCI : permis d'exploiter, diagnostic hygiène
- Conduire une rencontre prospective sur l'évolution de la consommation en termes de restauration, en partenariat avec l'UMIH
- Dessiner une feuille de route dédiée à partir des éléments partagés.

Pauline Cestrières, Maire de Montézic, relaie le message de C. Laborie, Maire d'Huparlac, absent à la séance et qui souligne l'urgence à investir la thématique.

Le Conseil observe que certains chantiers importants voient désormais la prestation restauration internalisée, sans recours aux acteurs locaux.

○ Présentation, examen et mise au vote du plan de la convention annuelle de mutualisation avec la commune de Théron-dels

Il est rappelé qu'aux termes de l'article L. 5214-16-1 CGCT, « la communauté de communes peut confier, par convention conclue avec les collectivités territoriales ou les établissements publics concernés, la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions à une ou plusieurs communes membres, à leurs groupements ou à toute autre collectivité territoriale ou établissement public » et que ce mécanisme est en outre conforté, dans son mode de passation sans mise en concurrence ni publicité préalable, par la directive 2014/24/UE du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics et abrogeant la directive 2004/18/CE et la jurisprudence.

Au regard des organisations communautaires et municipales de la commune de Théron-dels et des enjeux liés à l'entretien et valorisation du site communautaire de Laussac, il est proposé de rééditer le conventionnement initié en 2022 et permettant la collaboration sur les services techniques. L'EPCI assumera la charge d'un mi-temps d'agent technique (adjoint technique) sur les mois de juin, juillet et août pour les interventions à conduire sur la presqu'île.

Les dépenses engagées pour le fonctionnement du service incluent la ressource humaine et les dépenses liées (frais de gestion) ; elles ouvrent droit à une prise sur titre émis par la commune.

Il est soumis au Conseil une convention permettant cette mutualisation, valable pour une année.

Le Conseil valide à l'unanimité la convention proposée.

Pôle Cohésion sociale

➤ PETITE ENFANCE/PARENTALITE

○ Actualités

Mme la Vice-Présidente, en responsabilité de la thématique présente les actualités suivantes :

Retour sur la première séance de l'action intergénérationnelle construite avec deux EHPAD, en partenariat avec l'association "Amirondelle" et le service petite enfance :

- Débuté le 14 avril dernier,
- L'action a compilé deux temps distincts : en micro-crèches et au sein des EHPAD,
- Temps animés par deux musiciens/conteurs de l'association "Amirondelle",
- Avec comme support un conte d'Oscar Wilde, sélectionné en partenariat avec les Médiathèques du territoire.

Les retours croisés de cette première action sont favorables. L'apport qualitatif de l'association mérite clairement d'être souligné. La transversalité avec les EHPAD s'installe progressivement et vient enrichir le projet pédagogique et d'accueil des deux équipements.

Les passerelles vers l'école viennent de débiter et vont s'échelonner jusqu'au mois de juillet.

Elles se mettent en place progressivement en 2023 sur les 4 équipements micro-crèches et s'ouvrent, cette année, aux Assistantes Maternelles qui le souhaitent.

Elles sont proposées :



- Pour les enfants dont le départ-école intervient entre le printemps 2023 et/ou la rentrée 2023,
- Au sein des écoles du territoire de l'EPCI,
- Pour les parents qui le souhaitent, bénéficiaires d'un accueil en crèche ou en Assistante Maternelle,
- Formalisée à l'aide d'une convention de partenariat dédiée.

Des outils de communication ont été formalisés sur chaque équipement (à la suite du financement 1000 premiers jours). Les écoles demeurent généralement engagées au sein du dispositif. Certaines enrichissent cette passerelle via des outils spécifiques.

La question du partenariat écoles/crèches/RPE demeure un axe fort du projet pédagogique du service. Il convient de régulièrement le réaffirmer auprès des partenaires.

Public concerné cette année :

<u>Secteur Viadène</u>	<u>Secteur Aubrac Laguiole</u>	<u>Secteur Carladez</u>	<u>Secteur Argences</u>
Ecole de Montezic : 1 enfant Ecole de St Amans des Côts : 1 enfant (en cours) Ecole d'Argences en Aubrac : 1 enfant	Ecole publique : 2 enfants Ecole privée : 5 enfants	Ecole de Taussac : 1 enfant (en cours)	Ecole St Geneviève/Argences : 5 enfants 1 enfant du RPE Ecole de Lacalm : 1 enfant (en cours)

Accompagnement au métier d'Assistante Maternelle par le Relais Petite Enfance (RPE) :

- 2 renforts de prime en cours actuellement secteurs Soulages Bonneval et MAM de St Rémy.
- Objectifs :
 - o Equipement du domicile pour la première : lits adaptés
 - o Equipement pédagogique pour la MAM : motricité libre

Une liste des Assistantes Maternelles qui se dynamise mais qui demeure fragile :

- 28 en activité au 03 Mai 2023 :

<u>Aubrac Laguiole</u>	<u>Argences</u>	<u>Carladez</u>	<u>Viadène</u>
7 à domicile 2 en MAM	6 à domicile	5 à domicile 3 en MAM	5 à domicile

Dans le détail :

- 2 nouvelles professionnelles en cours de formation à Brommat,
 - 1 agréée à St Amans des Côts,
 - 1 en cours de formation à Florentin la Capelle (déménagement en cours en dehors du territoire),
- 3 sont actuellement accompagnées par le Relais Petite Enfance.

En 2022, le RPE enregistre une activité en hausse :

- Temps du matin : accueil des publics lors des haltes jeux (avec intervenants ou non)
- Bénéficiaires des halte jeux :
 - o 134 enfants distincts au total,
 - o Entre 12 et 15 Assistantes Maternelles différentes
- En moyenne, 18.5 bénéficiaires par semaine des halte jeux gratuites :
 - o 3 Assistantes Maternelles pour 7.4 enfants,
 - o 3.8 familles pour 4.3 enfants.

Le nombre d'Assistantes Maternelles utilisatrices est interdépendante de la programmation et du besoin des enfants accueillis (sieste/capacité à se déplacer).

La mobilité demeure une source d'inquiétude constante pour les professionnelles de l'accueil individuel même si le RPE exerce une itinérance appuyée et bien au-delà de la question des centres bourgs.

Il reste une part de professionnelles qui ne se déplacent pas ou plus. Les MAM, par exemple, expriment une difficulté à se déplacer sur le lieu du relais (nombre d'enfants proche d'une structure collective mais limité par le nombre de professionnelles et la typologie de véhicule). Pour 2023, une nouvelle feuille de route devrait permettre de lever, en partie, ce frein.

Le RPE s'ouvre aux familles depuis plusieurs années.

En 2022, elles représentent près de 158 passages parents pour 180 passages enfants. A contrario les Assistantes Maternelles représentent 126 passages adultes pour 313 passages enfants.

- Temps des permanences administratives, l'après-midi

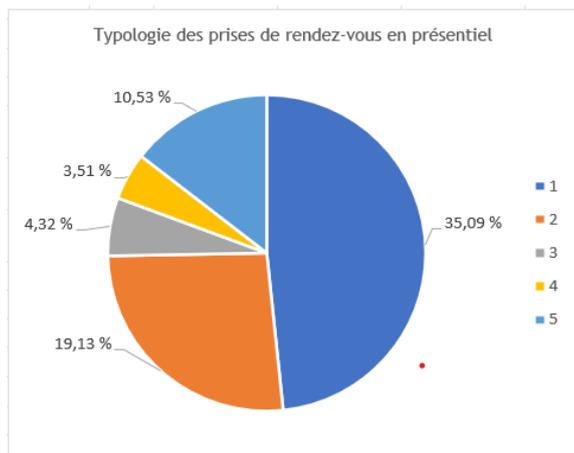
Entre 13h30 et 17h00, le RPE enregistre :

- 13.20 contacts par semaine (mails/téléphone),
- 2.8 rdv en présentiel par semaine (dédié aux parents employeurs et/ou aux professionnelles)

Les Assistantes Maternelles représentent plus de la moitié des demandes de contact.

La typologie des prises de rdv en présentiel est la suivante (AM et familles) :

- 35.09 % contractualisation
- 19.13 % monenfant.fr
- 10.53 % recherche du mode de garde
- 4.32 % accompagnement à l'agrément
- 3.51 % MAM



➤ SERVICES AUX HABITANTS

- Actualités

Mme la Vice-Présidente, en responsabilité de la thématique présente les actualités suivantes :

Prochains rendez-vous, travaillés par et/ou avec le Service enfance-jeunesse-famille :

- Mardi 23 mai, à 10h30 au PMS de Laguiole : **Vernissage de l'exposition des photographies du « concours photos »** avec les écoles de St Chély d'Aubrac et de Cantoin ;
- Samedi 27 mai, **Raid en Viadène** à St-Amans-des-Côts, avec la course d'orientation sur le thème « les métiers du territoire » intégrée au Raid des apprentis aventuriers ;
- Jeudi 1^{er} juin, à Montpeyroux : Accueil d'une **réunion d'information sur un nouveau dispositif « Guid'asso » en faveur de l'accompagnement au tissu associatif** (invitation non encore diffusée par l'Université Rurale Quercy Rouergue (URQR) qui est à l'initiative de cette rencontre ;
- Lundi 19 juin, à Laguiole : Accueil d'un **temps d'animation autour de la mallette de l'engagement**, outil pédagogique qui sera à disposition des « structures d'animation jeunes » pour découvrir et aborder avec leur public la notion d'engagement en s'appuyant sur quatre sujets : le Service civique, le bénévolat et la vie associative, la mobilité européenne et internationale et être citoyen. La CC ACV a relayé en proximité cette démarche, les communes notamment ont été destinataires et sont invitées à relayer l'information ;

France Services et Conseiller numérique

- **Emménagement France Services à Laguiole, au sein du PMS à partir du 22 mai prochain.** En perspective de la rentrée de septembre, des contacts seront pris avec les partenaires pour accueillir également leur permanence et faciliter ainsi l'identification et l'accès aux droits, étant précisé que les permanences du service social du Département se font dans le bâtiment qui fait face au PMS.
- Participation et représentation du réseau France Services Aubrac Carladez Viadène aux **rencontres régionales France Services**, qui se dérouleront le 25 mai prochain, à Toulouse ;

- Accueil de la rencontre du **réseau départemental France Services - secteur 1**, à Laguiole, le jeudi 22 juin prochain ;
- Poursuite du déploiement des ateliers collectifs et **nouvelle programmation en ce mois de mai par la Conseillère numérique.**

Point Info Séniors et autonomie

- **Prochains rendez-vous, travaillés par le PIS :**
 - **Bilan annuel du Point Info Séniors** prévu le jeudi 1^{er} juin, avec le département de l'Aveyron ;
 - **1^{er} atelier « les gestes qui sauvent »** dédiés aux séniors, le 9 juin à St-Amans-des-Côts, conduit par la Protection Civile et financé par Groupama. L'objectif est de proposer cette même journée sur d'autres dates et lieux.
- **Assises de l'autonomie : suites opérationnelles**

Désormais, les actions concrètes s'engagent dans le prolongement des Assises de l'autonomie, comme suit :

- Fiche action 1 : « Renforcer la coordination entre professionnels des secteurs sanitaire, médico-social et social ». Une **demi-journée à destination des professionnels de santé s'envisage début juillet sur le territoire sur la thématique "Faciliter la coordination en Santé en Aubrac, Carladez, Viadène"**.

Il s'agirait de proposer notamment une présentation globale de l'outil SPICO (application permettant de simplifier et sécuriser les échanges d'informations et la coordination des parcours de santé). et des cas d'usage et des retours d'expériences d'équipes

- Fiche action 2 : « Former des professionnels en local », en faveur des métiers et recrutement des services à la personne.

Dans le prolongement de la **réunion de présentation des dispositifs et référentiels métiers pour les structures d'aide et de soins (domicile et établissements) du 25 avril** dernier, à Argences en Aubrac qui a vu les interventions des services de la Région et de l'Etat, un **questionnaire va être très prochainement diffusé pour évaluer au mieux les besoins des employeurs.**

CTG : Mission d'accompagnement à l'animation de l'action sociale d'intérêt communautaire

Pour rappel, les conclusions de la phase 1 de la démarche (diagnostic, résultats de l'enquête et 1^{ères} pistes d'orientations) ont été présentées en Comité technique et Comité de pilotage, le 20 avril dernier, avec la participation des principaux partenaires présents : CAF, MSA et Education Nationale.

Une restitution avait également été portée à connaissance en séance du conseil communautaire, le lendemain, en date du 21 avril.

Pour précision, **les 4 principales orientations qui seront approfondies :**

1. Renforcer la qualité des réponses apportées à la diversité des besoins d'accueil et d'accompagnement des jeunes enfants et de leurs parents ;
2. Poursuivre la structuration des actions menées en direction de l'enfance et de la jeunesse ;
3. Soutenir l'accueil inclusif des enfants et des jeunes ayant des besoins spécifiques ;
4. Favoriser le vivre ensemble et l'accès aux services et aux droits.

Prochaines étapes de la démarche :

- Diffusion du diagnostic, à tous les partenaires de l'action sociale et contributeurs des groupes thématiques ;
- Présentation en Commission intercommunale attractivité, le 30 mai, pour porter à connaissance des éléments de diagnostic et priorisation des pistes d'orientations ;
- Examen en bureau exécutif.

A partir de la validation par le bureau exécutif des pistes d'orientations et de leurs priorités, les groupes thématiques seront de nouveau mobilisés, à 2 reprises, fin juin, pour établir les fiches actions.

Parallèlement, les écoles du territoire seront aussi impliquées, en faveur du PEDt intercommunal. Au 12 juin, une 1^{ère} note informative de l'état d'avancement du PEDt sera transmise auprès de l'Etat, avant le dépôt complet en septembre.

Mobilité (cf. AG Racine)

Mme la Vice-Présidente et le Président précisent la démarche d'évolution du TAD (Transport à la Demande) qui sera présentée au Conseil de juin

Pauline Cestrières relaie l'importance de la mobilité sur le projet Valadou et demande que la Région soit sensibilisée à l'ensemble des publics.

Lecture Publique

○ Nouveau logiciel de gestion des médiathèques communautaires : Orphée NX

Depuis le mois d'avril, les médiathèques communautaires utilisent le nouveau logiciel de gestion Orphée NX. Les 3 équipements (Argence, Viadène, Aubrac-Laguiole) sont désormais mis en réseau pour la gestion des documents et des adhérents.

→ désormais, il suffit d'être adhérent dans une des médiathèques pour bénéficier de l'ensemble des collections présentes sur le réseau de lecture Aubrac Carladez Viadène (fonds propre et prêts de la Médiathèque Départementale)

→ pour le moment, les documents ne circulent pas, mais il est possible (par exemple) pour un adhérent de la Viadène, de réserver un livre à Aubrac-Laguiole. Cependant, ce sera à l'adhérent de se déplacer pour récupérer le livre à la médiathèque Aubrac-Laguiole.

○ Retour sur les questionnaires distribués aux habitants en prévision de l'ouverture de la Médiathèque Aubrac-Laguiole

Les questionnaires ont été distribués en format papier dans différents points stratégiques et diffusés en version numérique sur les réseaux sociaux de la communauté de communes, auprès des différents partenaires du service Lecture Publique et aux entreprises situées sur le bassin de vie Aubrac-Laguiole.

→ **Environ 150 x réponses ont été récoltées.**

L'objectif était d'obtenir l'avis des habitants quant au fonctionnement du futur équipement (horaires d'ouverture...), quant aux collections souhaitées dans le fonds de la médiathèque et animations proposées.

50 % des répondants ont indiqué ne jamais aller en bibliothèque / médiathèque. Les raisons principales : les horaires d'ouvertures restreints, le manque de connaissance sur les services proposés, le manque de valorisation des collections.

Il ressort également de ces questionnaires, la volonté des habitants d'être impliqués dans la vie du service de lecture publique : être davantage informé par des moyens plus directs (newsletter par exemple), de maintenir des services de proximité avec les points lecture pour les personnes isolées. Enfin, les retours montrent un grand enthousiasme dans la création avant tout d'un lieu de vie pour le bassin Aubrac-Laguiole où seront proposées de nombreuses animations : soirées jeux de société, lectures de contes, et autres idées décrites par les habitants en fin de questionnaire.

○ Fonctionnement Médiathèque Aubrac-Laguiole

A partir du retour des habitants et du fonctionnement des autres équipements, il a été dessiné les horaires d'ouverture suivants :

OUVERTURE MÉDIATHÈQUE AUBRAC-LAGUIOLE	
MARDI	17H30 - 19H
MERCREDI	10H - 12H 14H - 17H (<i>en attente de confirmation</i>)
JEUDI	<i>Journée tenue par les bénévoles (à ce jour, sauf vacances scolaires*) :</i> 10H-12H 14H-18H
VENDREDI	16H30-18H
SAMEDI	10H - 12H 14H - 17H

* A noter : l'équipe bénévole de la bibliothèque municipale de Laguiole se réengage sur les permanences du jeudi avec plaisir. Deux nouvelles bénévoles ont d'ailleurs rejoint l'équipe ces derniers jours. Cette perspective permettrait d'envisager le maintien de l'ouverture du jeudi, y compris les vacances scolaires.

Le calendrier se précise :

- Lundi 15/05 : arrivée d'Aurélia Nowak (2e agent de la Médiathèque)
- Mercredi 24-25-26/05 : livraison et installation du mobilier

- Semaine du 29/05 : désherbage et mise en carton des livres de la bibliothèque municipale
- Jeudi 01/06 et Vendredi 02/06 : déménagement des cartons
- Semaine du 05/06 : mise en rayon des collections dans le nouvel équipement
- Samedi 10/06 : ouverture de la médiathèque

M. le Maire de Laguiole souligne la valeur de la mobilisation des bénévoles.

En réponse à la question de Mme le Maire de Montézic il est confirmé que la structuration du réseau notamment informatique se fait de façon progressive, en lien étroit avec les bibliothèques municipales.

Il est rappelé que chacun a accès aux ressources de la Médiathèque départementale dont livre audio, documentaires... dès lors qu'il est adhérent d'une Médiathèque communautaire / <https://mediatheque.aveyron.fr/ressources-en-ligne-tp>.

- **Présentation, examen et mise au vote du dispositif de soutien à l'obtention du BAFA pour les jeunes du territoire**

Mme la Vice-Présidente en responsabilité de l'attractivité rappelle que, par délibération en date du 19 novembre 2021, la CC ACV avait adopté des modalités de soutien à l'obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) et du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur (BAFD)), en doublant l'aide de l'Etat (200 €) à tout jeune résidant sur le territoire et qui souhaite passer le BAFA/BAFD, ces brevets étant indispensables pour travailler dans un centre de loisirs ou une colonie de vacances.

Ce dispositif, adossé à l'aide de l'Etat, est devenu caduque en raison du changement des modalités d'interventions de l'Etat, ce dernier accordant une aide au BAFA/BAFD désormais exclusivement pour des jeunes en Service civique.

Au regard des difficultés accrues de recrutement des animateurs, en particulier au sein des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sur le territoire, **il est proposé la mise en place d'un nouveau dispositif en faveur de l'obtention du BAFA/BAFD.**

Pour précisions préalables, le parcours de formation pour un BAFA comprend plusieurs étapes, dont 2 sessions de formation auprès de prestataires, comme suit :

- une session de formation générale, qui permet d'acquérir les notions de bases pour assurer les fonctions d'animation (de 8 jours minimum)
- un stage pratique, qui permet la mise en œuvre des acquis et l'expérimentation (14 jours effectifs minimum);
- une session d'approfondissement (de 6 jours mini-mum) ou de qualification (de 8 jours minimum) qui permet d'approfondir, de compléter, d'analyser les acquis et besoins de formation.

le parcours de formation pour un BAFD correspond aux mêmes étapes mais avec des stages pratiques complémentaires.

Le coût d'un BAFA s'élève ainsi a minima à 1 000 €. Les aides suivantes existent :

- CAF (sans conditions de ressources) prise en charge d'une partie des frais de formation à hauteur de 91,47 euros ou 106,71 euros pour les personnes inscrites aux sessions « animation de la petite enfance ».
- MSA : (sans conditions de ressources, pour ressortissants MSA). aide nouvelle, de 300 € (BAFA) et 450 € (BAFD),
- Etat : aide pour des jeunes en cours de Mission de Service civique
- Comités d'entreprises ou autres

Malgré ces aides, le coût d'un BAFA/BAFD reste important pour les familles et bien souvent aussi mis en rapport avec les rémunérations du secteur de l'animation.

Compte tenu du contexte et de ces éléments, et après concertation avec les gestionnaires ALSH du territoire, il est proposé un montant et les modalités d'interventions suivants en faveur du BAFA/BAFD :

**Une aide d'un montant de 250 €,
pour tout jeune résidant sur le territoire (présentation d'un justificatif de domicile),
quel que soit l'âge du stagiaire (16 ans requis pour l'inscription au BAFA) et
sans condition de ressources.**

- **Un 1^{er} versement de 100 €** sur présentation de :
L'attestation de la session de formation générale,
Le formulaire rempli et signé attestant de **14 jours d'activités** (nombre de jours permettant de valider son stage pratique) réalisés au sein d'un ALSH du territoire

- **Un 2nd versement de 150 €** sur présentation de :
L'attestation de la session d'approfondissement,
Le formulaire rempli et signé attestant de **10 jours d'activités** réalisées au sein d'un ALSH du territoire

Ce dispositif vise à inciter les jeunes à passer leur BAFA/BAFD mais aussi à leur permettre d'aller jusqu'au bout du parcours de formation tout en les fidélisant sur le territoire.

Ce dispositif est sous réserve que les stages de formation aient été suivis auprès d'un organisme habilité par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Il ne peut pas être activé si existe une prise en charge du coût global de la formation par un tiers (collectivité, structure employeur...).

A ce jour, 5 jeunes du territoire identifiés par les ALSH pourraient être concernés par ce dispositif.

A titre d'informations, pour l'ouverture des ALSH cet été, Carladez et Viadène témoignent avoir leur équipe au complet, Argences-en-Aubrac est à la recherche d'un animateur BAFA, mais l'ALSH de Laguiole doit constituer son équipe, autour de la Direction de Caroline SOTO, dans l'attente du recrutement d'une Direction d'ALSH.

Le Conseil sera amené à se prononcer sur ce dispositif de soutien.

Pauline Cestrières souligne que le soutien reste faible.

Vincent Alazard rappelle que le diplôme reste personnel au bénéfice du jeune,

Annie Cazard et Geneviève Gasq Barès mentionnent de nouveau l'existence de co financeurs et l'évolution réelle qui pourrait être lue comme un premier pas évolutif.

A la suite des échanges, considérant la possibilité d'évolution, le Conseil Communautaire valide le déploiement du dispositif à l'unanimité.

Il est porté à la connaissance du Conseil la mise en œuvre nationale du dispositif « Colos apprenantes » qui permet aux familles de bénéficier d'un financement de séjours jeunes dès lors qu'ils sont labellisés. L'Etat est à la recherche de prescripteurs ; il est admis par le Conseil que l'EPCI n'est pas, à ce jour, l'acteur mobilisable sur le dispositif du fait notamment de son engagement dans le soutien aux ALSH et le pilotage des politiques jeunesse à consolider prioritairement.

○ **Présentation, examen et mise au vote des demandes de subvention des associations**

Le Conseil est amené à se prononcer sur les demandes de subventions déposées par les associations.

Associations	Nature	Montant sollicité
Comité des fêtes de Laguiole	Fest'Aubrac	1 500 €
Rallye Aveyron	Etapas Rallye Aveyron	2 500 €
Skiclub barrézien	Ski pour les jeunes	800 €
Comité d'accueil et animation de Soulages Bonneval	Concert au Lac des Galens	
Comité des fêtes de Florentin la Capelle	Flo'stival	

M. le Président fait état de la position du bureau :

- Comité des fêtes de Laguiole : non fléché par Laguiole, pas de compétence communautaire donc pas d'aide mobilisable
- Ski club : attribution de 800 €
- Comité des fêtes de Florentin : 1 000 € via la commune
- Comité d'animation Soulages : 1 000 € via la commune
- Concernant l'aide au Rallye du Rouergue, la course traverse le territoire et compte un départ de spéciale sur Campouriez, le bureau propose 1000 €

Le Conseil valide les orientations du bureau pour :

- Le Comité des fêtes de Laguiole : pas de dispositif à ce jour mobilisable. Il est rappelé le financement du projet Rap en Aubrac qui intervient en première partie du festival.
- Ski club : attribution de 800 €
- Comité des fêtes de Florentin : 1 000 € via la commune
- Comité d'animation Soulages : 1 000 € via la commune

Après échange, le Conseil s'accorde sur report de la décision en attente de précision sur le budget et la réalisation d'un film concernant la demande déposée par l'association gérant le Rallye du Rouergue.

Pôle technique

- **SERVICE PATRIMOINE**
 - **Actualités**

Il est exposé aux conseillers les actualités suivantes :

- Le passage vers le nouvel opérateur téléphonique Occicom est en cours. La solution permet de faire des transferts d'appels d'un site vers un autre mais également vers les téléphones mobiles des agents.
- Le raccordement des bâtiments à la fibre au fur et à mesure de leur éligibilité est en cours.

Il permet la mise en place du mode hébergé des données par le SMICA. Cette solution sécurise les données informatiques de la Communauté de Communes, les sauvegarde en temps réel et assure un travail collaboratif entre les agents.

➤ **SERVICE EAU**

○ **Actualités**

M. le Vice-Président, en responsabilité de la thématique présente les actualités suivantes :

Préparation de la saison des baignades

Le profil de baignade du lac de Saint-Gervais a été réactualisé. Ce document de synthèse dresse un état des lieux des sites récréatifs, en identifiant les impacts, avérés ou potentiels, auxquels ces milieux aquatiques sont soumis. Un plan d'action visant à prévenir tout problème sanitaire sera rédigé dès le mois de juin.

Une réunion de présentation du Plan de Prévention des Risques (PPR) concernant les cyanobactéries sera organisée dans le courant du mois de juin. En présence de tous les acteurs des trois sites de baignade de la communauté de communes, le plan de prévention sera détaillé et le rôle de chacun défini en cas de crise sanitaire.

PPG : Plan Pluri annuel de gestion des cours d'eau Bromme, Siniq, Goul

Un COPIL pour la réalisation du diagnostic à l'échelle des bassins versants des rivières Bromme, Siniq et Goul va se réunir dans le courant du mois de juin. L'ordre du jour sera de définir les procédures de recrutement d'un technicien rivière et d'établir un calendrier prévisionnel. Les modalités de réception des financements côté Cantal et Aveyron seront également abordées lors de cette réunion.

Travaux usine / Suivi hydrologique et hydromorphologique du Siniq

La consultation pour l'étude de marché visant à trouver un prestataire pour la réalisation du suivi hydrologique et hydromorphologique d'une portion du Siniq a débuté le 11 mai. Menée sur 6 ans, cette étude permettra de réceptionner les ouvrages de la prise d'eau de Pont la Vieille après validation du rendu par la DDT de l'Aveyron et du Cantal.

Suivi de la prestation sur le secteur régie par Véolia

Un premier bilan technique de la prestation de Véolia sur la régie a été conduit le 12 mai. Il a réuni l'encadrement communautaire, les agents techniques de la régie ainsi que les équipes de Véolia. Il est posé que l'accompagnement permet

- De répondre aux obligations d'auto-contrôle dans le cadre de la préservation de la qualité de la ressource
- De disposer d'une gamme de maintenance sur les installations : réservoirs et captages
- De diagnostiquer les modes opératoires et outils nécessaires à la structuration à court terme de la régie : acquisition d'outils de traçabilité, réorganisation des tâches administratives et d'entretien des espaces verts se dessinent dès à présent comme des adaptations à projeter.

M. le Vice-Président souligne que cette démarche permet d'envisager de nouvelles organisations fonctionnelles ce qui conforte la crédibilité du service en termes de gestion de la ressource.

○ **Présentation, examen et mise au vote de la convention avec EDF / Protocole de distribution d'eau potable été 2023**

M. le Vice-Président souligne que la crise d'approvisionnement rencontrées en 2022 impose d'anticiper un protocole de gestion d'une situation renouvelée rendue crédible par les déficits des nappes constatés par les experts et les conditions climatiques.

La Communauté de Communes travaille donc avec les services de l'Etat, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, l'ARS, Véolia et EDF pour prévenir une rupture d'approvisionnement. Le protocole rappelle l'arrêté d'autorisation de prélèvement et détaille

- Les outils et procédures de communication
- Les solutions d'approvisionnement en eau qui se feraient
 - ✓ Prioritairement par prélèvement dans la retenue EDF de Sarrans (eau brute)
 - ✓ Le cas échéant par sollicitation de la ressource gérée en régie sur l'expérience de 2023.

Afin de permettre le prélèvement dans la retenue de Sarrans, M. le Président souligne qu'il est nécessaire de conclure une convention avec EDF rendant possible cette opération en définissant les obligations et droits du concessionnaire et de la Communauté de Communes et de son délégataire.

.

Il est demandé au Conseil de confier la négociation de cette convention et sa signature au Président de la Communauté de Communes.

Le Conseil valide cette proposition à l'unanimité.

- **Présentation, examen et mise au vote de la Déclaration d'Intérêt Général pour les travaux de gestion des cours d'eau Bassin des Affluents de la Truyère en Rive Gauche**

Les éléments transmis par le PNR n'ayant pas été validés techniquement, le point est retiré de l'ordre du jour.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'attribution du marché Réseaux / bourg centre de Laguiole**

M. le Vice-Président rappelle que dans le cadre de la réfection des réseaux humides et secs Opération « Centre-bourg zones 2 et 3 », un groupement de commande a été constitué entre la Commune de Laguiole, La Régie des Eaux Argences Carladez Laguiole et le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA). Aux termes de l'analyse des offres, l'entreprise GCTS Servant se classe 1^{er}.

Il est proposé de lui attribuer le marché pour un montant global de 851 112.71 € (pour un montant prévisionnel estimé par le Cabinet Merlin à 882 933.5 €) soit pour la partie eau potable : 204 522.50 € (pour un prévisionnel évalué à 135 272.50 €).

Le Conseil valide à l'unanimité cette attribution aux conditions exposées.

- **Présentation, examen et mise au vote de l'engagement dans un schéma directeur eau potable**

M. le Vice-Président rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2019, la Communauté de Communes a la charge de la compétence eau potable sur le territoire ; cette compétence s'exerce de façon différenciée sur les communes : syndicat, régie directe et DSP.

Aux termes de l'article L. 2224-7-1 du CGCT, l'EPCI doit établir un schéma d'eau potable qui, au-delà de son aspect réglementaire, doit permettre

- de faire un diagnostic exhaustif de la ressource et des besoins en situation actuelle et projetée (a minima 30 ans)
- d'analyser le patrimoine actuel et ses perspectives d'évolution pour définir comment le préserver, le rénover, l'optimiser
- de piloter les orientations d'approvisionnement
- d'évaluer les conditions réglementaires, techniques et budgétaires de l'approvisionnement en eau potable

Il est ainsi proposé au Conseil :

- D'engager une consultation permettant de confier à un prestataire la réalisation d'un schéma en 3 phases sur le périmètre de la régie :
 - Phase 1 : Etude besoins/ressources en situation actuelle et prospective
 - Phase 2 : Adéquation des infrastructures aux besoins présents et futurs
 - Phase 3 : Elaboration de scénarios et établissement du schéma d'alimentation en eau potable
- D'inclure dans le dossier de consultation une dimension d'analyse et de prospective autour de la thématique agricole qui sera abordée en lien étroit avec la profession
- De solliciter les financeurs Agence de l'Eau Adour Garonne, pour 50 % du montant et Département de l'Aveyron pour 20 % du montant pour accompagner la démarche

Le Conseil valide à l'unanimité l'engagement de cette démarche.

- **Information sur la décision prise en application des délégations de compétence du Président « marché sur les essais de garanties / Usine de Pont la Vieille ».**

Le 16 mai 2023, Monsieur le Président a attribué les essais de garantie de l'usine d'eau potable de Pont la Vieille au bureau d'études Cereg pour un montant de 24 100 euros HT. Les essais de garantie ont pour objectif de valider que l'installation de traitement des eaux destinées à la consommation humaine réponde aux exigences de traitement définies dans le Cahier des Performances Garanties par le constructeur.

Moyens généraux

- **Gestion des ressources humaines : suppression des 4 postes d'adjoint d'animation et création de 4 postes d'adjoint du patrimoine/service lecture publique - Pôle Cohésion sociale**

M. le Président rappelle que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Communauté de Communes gère 3 médiathèques (Argences en Aubrac, Aubrac-Laguiole et Viadène). Afin de permettre une concordance entre les emplois et les missions exercés par les agents de médiathèques aujourd'hui, les postes doivent être transformés.

Considérant que les corps ou cadre d'emplois d'origine et d'accueil relèvent de la même catégorie C et qu'ils sont de niveau comparable au regard des conditions de recrutement ou de la nature des missions ;

Le tableau des effectifs doit être modifié comme suit :

- suppression de 4 postes permanents d'adjoint territorial d'animation - catégorie C ;
- création de 4 postes permanents d'adjoint territorial du patrimoine - catégorie C

Cette évolution est soumise au Conseil Communautaire.

Le Conseil valide cette évolution à l'unanimité.

Questions diverses

M. Rispal rappelle qu'un référent déontologue doit être nommé dans les communes et demande si une mutualisation peut être étudiée avec la CC. L'hypothèse sera questionnée sur la fin de l'année.

M. le représentant de la commune de Cantoin informe le Conseil de la possible attaque de loups sur le territoire. M. Vabret indique que la réflexion est en cours au sein du PNR. E. Soulenq informe de l'attaque de veaux naissants sur Mur de Barrez et Théronnels.

La séance est levée à 12h45.

Le Secrétaire de séance

Le Président

Christophe Delmas

Jean Valadier

Le présent PV est joint au dossier de séance du Conseil du 28 juin avant validation par le secrétaire.